

Port des Equipements de Protection Individuelle (EPI)

- La tenue de travail doit être propre et couvrant l'ensemble du corps
- Fermeture à glissière remontée



Approche du site d'intervention

- Stationner le véhicule de façon à pouvoir manœuvrer et utiliser un espace suffisamment dégagé pour :
 - Ne pas gêner la circulation (véhicules et piétons)
 - Pouvoir dégager le véhicule rapidement en cas de situation d'urgence
- Prendre connaissance de l'ordre de mission et du diagnostic d'évaluation des risques
- Prendre connaissance des commentaires d'accès et des consignes de sécurité et les respecter

Reconnaissance du site d'intervention

Stationnement du véhicule :

- Vérifier la faisabilité pour un stationnement dans la propriété (espace disponible, obstacles, etc...) et demander l'accord du client, privilégier un stationnement en marche arrière
- Couper le moteur, serrer le frein à main jusqu'à blocage efficace
- Fermer le véhicule à clé
- Pour tout stationnement sur la voie publique :
 - Signalisation, balisage du véhicule (feux de détresse et/ou 2 cônes)
 - **Il en peut être que temporaire pour déchargement matériel et outils**
 - Rabattre les rétroviseurs
- Porter le détecteur de CO (activé et fonctionnel)
- Faire à pied une reconnaissance complète du chemin et du libre accès aux installations de chauffage (chaudière, groupe PAC, stockage énergie, etc...) afin d'identifier les risques qui pourraient être présents en sus des observations déjà renseignées.(fiche diagnostic)

Après vérification du parcours d'accès, si les conditions ne sont pas réunies pour intervenir en toute sécurité, vous devez refuser l'intervention :

- Expliquer les raisons de ce refus au client si présent
- Informer par téléphone le service T-PNE dont vous dépendez de l'impossibilité d'intervenir (T-PNE recontactera le client afin de convenir d'un autre rendez-vous)

Intervention en présence du client

- Se présenter au client, être poli et courtois
- Se faire confirmer :
 - Le nom et prénom du client
 - L'adresse d'intervention
 - Le type d'intervention
 - L'emplacement des différents composants de l'installation de chauffage

Intervention en absence du client

Nouveau site d'intervention ou nouveau client

- Présence obligatoire du client au démarrage de l'intervention

Absence du client non précisée sur l'ordre de mission

- Appeler T-PNE :
 - Soit accord : Intervenir en redoublant de vigilance
 - Soit refus : Laisser un avis de passage et quitter le site d'intervention

Absence du client précisée sur l'ordre de mission

- Intervenir en redoublant de vigilance et en appliquant les recommandations suite à l'évaluation préalable

Intervention

Vérification de la faisabilité du chantier par rapport aux éléments de la fiche installation

Si constat d'infaisabilité : informer immédiatement le service T-PNE dont vous dépendez

Si constat de faisabilité :

- Installer le panneau de chantier (accord client)
- Protéger et délimiter la zone de travail
- Demander au client de dégager les objets présents sur la zone d'intervention de manière à pouvoir travailler en toute sécurité
- Acheminer le matériel nécessaire à l'intervention en respectant les bons gestes et postures (outillage, matériel, etc....)
- Réaliser la mise hors tension de installation et la condamnation de l'installation électrique si nécessaire
- Effectuer l'intervention

Après intervention

La remise en ordre du site d'intervention et du véhicule

- S'assurer de la remise en ordre du site, du rangement et de l'arrimage des éléments contenus dans le véhicule utilitaire (cabine et cellule arrière)
- Réaliser le tour du véhicule avant de quitter le site
- Prévenir T-PNE en cas de retard prévisionnel ou avéré

Manutention des charges

Déplacement des charges lourdes

- EPI supplémentaire : port de gants de manutention
- Se faire aider par un/des coéquipier(s) autant que nécessaire
- Respecter les consignes des formations gestes et postures
- Procéder méthodiquement avec coordination d'équipe
- Utiliser le matériel fourni par T-PNE : sangle(s), diable, chariot, transpalette, etc....

Utilisation du diable/ chariot :

- ✓ Sangler la charge sur le diable avant de la déplacer
- ✓ Se faire guider et aider par son/ses coéquipier(s)
- ✓ Ne pas se mettre sous la trajectoire de la charge dans les zones pentues

Intervention en présence de produits chimiques

- EPI supplémentaire : port de gants nitrile
- Port de lunette de protection contre les projections



Intervention en présence de corps chauds (soudure...)

- EPI supplémentaires : port de gants de soudure + lunettes de soudure adaptées si **soudure sur acier**
- Extincteur accessible à proximité
- S'assurer de la présence d'une ventilation efficace du local



Intervention en présence d'élément tranchant (fumisterie et tubage...)

- EPI supplémentaire : port de gants anti-coupure



TotalEnergies CONSIGNES POSE MATERIEL ET MAINTENANCE Proxi Nord Est CHEZ LE CLIENT

Intervention avec outils électroportatifs (meuleuse, perceuse...)

- Seuls les outils fournis par T-PNE doivent être utilisés
- Effectuer un contrôle visuel de l'état des outils
- EPI supplémentaires : casque anti-bruit ou arceau anti-bruit et lunette de protection ou casque de sécurité équipé de ces éléments.



Intervention corps de chauffe et conduit d'évacuation des fumées

- EPI supplémentaires : port des gants anti-coupure+ lunettes de protection + Masque FFP2

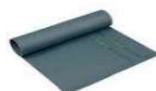


- Port du casque anti-bruit avec utilisation de l'aspirateur



Intervention d'ordre électrique en présence de pièces nues sous basse tension

- Utilisation du kit électrique
- Apart pour la mesure de tension, aucune intervention ne doit être effectuée sur des appareils en tension
- Mode opératoire de consignation à appliquer.



Intervention en présence d'amiante et /ou de fibres céramiques réfractaires (FCR)

- EPI supplémentaire : s'équiper du kit amiante jetable
- Baliser la zone
- Protéger le sol à l'aide d'un film plastique
- Humidifier la zone contenant de l'amiante /si nécessaire recommencer l'opération tout au long de l'intervention
- Procéder au nettoyage ou démontage/remplacement de l'élément (joint, cordon ou tresse de porte, plaque de porte)
- Mettre les déchets ou/et éléments amiantés et/ou FCR en sac identifié « amiante » au fur et à mesure de l'opération
- Nettoyer à l'aide de chiffons humides toutes les parties contaminées (parois, brûleur, outils...)
- Ne pas utiliser le balai, ni l'aspirateur, ni d'outils électroportatifs (meuleuse, perceuse...)
- Retirer le film plastique en le repliant sur lui-même et le placer dans le sac identifié amiante
- Retirer les gants puis le masque et les placer dans le sac identifié amiante puis fermer le sac avec de l'adhésif, renouveler l'opération pour obtenir un double ensachage
- Déposer le sac identifié amiante dans le bac amiante sur un dépôt T-PNE



Intervention en hauteur

Travail en hauteur : toute situation où l'opérateur est contraint d'être en surélévation et n'a plus les 2 pieds au sol, sans condition de hauteur minimum.

1. EPI lors des phases de travail en hauteur

- **Port obligatoire du casque de sécurité avec jugulaire ajustée**



2. Hauteur de travail maximum

- **Intervention autorisée jusqu'à une hauteur de 1,50* m**
1,50m = hauteur entre le sol de référence et les pieds de l'opérateur

3. Site avec équipement fixe d'accès hauteur

- **Escalier et plateforme, intervention autorisée si :**
Escalier avec rampe
Plateforme avec garde-corps
- **Echelle à crinoline et plateforme, intervention autorisée si :**
Plateforme avec garde-corps



4. Site sans équipement fixe d'accès hauteur

- **Utilisation de l'escabeau de 3 à 5 marches muni d'une rampe de maintien fourni par T-PNE**



Interdiction d'utiliser le matériel du client
L'escabeau doit être positionné de manière stable
Le technicien utilise la rampe de maintien
Le technicien maintient les 2 pieds sur l'escabeau pendant toute la phase d'intervention en hauteur



RAPPEL DES INTERDICTIONS

- ☒ D'intervenir chez un client ou sur un site sans un ordre de travail T-PNE
- ☒ D'intervenir sur une installation qui a été identifiée à risque élevé selon la codification T-PNE
- ☒ De pénétrer dans une propriété privée (client, voisinage...) sans avoir obtenu un accord
- ☒ De pénétrer dans un local sans être équipé du détecteur CO activé et fonctionnel
- ☒ De travailler à une hauteur supérieure à 1,50 m (pied technicien / monteur)
- ☒ D'utiliser le matériel du client
- ☒ D'intervenir sur des pièces nues en tension électrique sans avoir reçu au préalable une formation électrique habilitation BR et sans utiliser le kit électrique
- ☒ D'intervenir en présence d'amiante ou FCR (Fibre Céramique Réfractaire) sans avoir suivi la formation amiante sous-section 4 opérateurs
- ☒ De ramoner un conduit fabriqué à base d'amiante (Type conduit fibrociment d'évacuation des fumées)
- ☒ De fumer/vapoter pendant intervention
- ☒ D'utiliser un outillage autre que celui fourni par T-PNE
- ☒ D'utiliser un outil T-PNE dégradé
- ☒ De prendre son poste sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites, ainsi que leur consommation durant les heures de travail.



**En cas d'incident ou d'accident de toute nature
Prévenez immédiatement un manager à l'aide
du schéma d'alerte T-PNE**